

December 18, 2019

Dear Members and Associates,

As we approach the end of calendar year 2019, we would like to pass on some important information regarding the pending determination of the AISC trade case which could pose a threat to Canadian fabricators. Although the Department of Commerce (DOC) originally ruled a de minimus finding against Canada and applied 0% for provisional duties, the DOC may be announcing duties on Canadian fabricated steel at the end of January.

It has come to our attention that the U.S. Department of Commerce has been lobbied by the U.S. steel industry to find some way of applying duties against Canada. Canada is unique from the other export countries in that we provide the entire steel solution including erection and some design. During the preliminary phase, the DOC announced a new methodology to proportion profit within a lump sum bid. This arbitrary methodology, depending on how it is formulated, could result in duties against Canada. Our counsel strongly believes this methodology is contrary to trade rules. At the moment, it is not clear if the DOC will actually use this approach for their final determination in January.

The Canadian steel industry will strongly defend a fair and legal process and will be united in our defense at the International Trade Tribunal hearing in January.

Important upcoming dates:

January 21st – Pre-Hearing briefs to the International Trade Tribunal (ITC)

January 24th – DOC final determination on duties for each country

January 28th – ITC hearing In Washington DC

February 4th – ITC Post Hearing Brief

Early March – ITC Final Determination

We will keep you informed as these critical stages progress into the new year.

Regards,

Ed Whalen



President

Paul Mikolich



VP Operations

Le 18 décembre 2019

Chers membres et associés,

À l'approche de la fin de l'année 2019, nous aimerions communiquer des informations importantes à l'attente d'une décision sur le dossier commercial de l'American Institute of Steel Construction (AISC) qui pourrait constituer une menace pour les fabricants canadiens. Bien que le département américain du commerce (DOC) ait initialement rendu une décision de minimus à l'encontre du Canada et appliqué 0% pour les droits provisoires, le DOC pourrait annoncer des droits sur l'acier fabriqué au Canada à la fin de janvier.

Nous avons appris que le département américain du commerce a fait l'objet de pressions de la part de l'industrie sidérurgique américaine pour trouver un moyen d'appliquer des droits contre le Canada. Le Canada est unique des autres pays d'exportation en ce sens que nous fournissons la solution d'acier complète, y compris le montage et la conception. Au cours de la phase préliminaire, le DOC a annoncé une nouvelle méthodologie pour répartir les bénéfices dans une offre forfaitaire. Cette méthodologie arbitrale, selon la façon dont elle est formulée, pourrait entraîner des droits contre le Canada. Notre conseil est convaincu que cette méthodologie est contraire aux règles commerciales. Pour le moment, il n'est pas clair si le DOC utilisera réellement cette approche pour sa détermination finale en janvier.

L'industrie canadienne de l'acier défendra fermement un processus équitable et légal et sera unie dans notre défense lors de l'audience du Tribunal du commerce international en janvier.

Dates importantes à venir:

21 janvier - Audiences préliminaires La Commission du commerce international (ITC)

24 janvier - Décision finale du DOC sur les droits pour chaque pays

28 janvier - Audience de l'ITC à Washington DC

4 février - Audience consécutive de l'ITC

Début mars - Décision définitive de l'ITC

Nous vous tiendrons au courant de l'avancement de ces étapes critiques dans la nouvelle année.

Cordialement,

Ed Whalen



Président

Paul Mikolich



Vice-Président, Opérations